

**DECISION SUR LA NOMINATION DES MEMBRES
DU GROUPE DES SAGES
DOC. Assembly/AU/13 (VIII)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur la mise en place du Groupe des Sages, tel que prévu par l'article 11 du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité (CPS);
2. **DECIDE**, tel que proposé par le Président de la Commission et conformément à l'article 11 (2) du Protocole relatif au CPS, de nommer, pour une période de trois (3) ans, les personnalités suivantes comme membres du Groupe des Sages :
 - Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (Afrique de l'Est);
 - Brigalia Bam, Présidente de la Commission électorale indépendante de l'Afrique du Sud (Afrique Australe);
 - Ahmed Ben Bella, ancien Président de l'Algérie (Afrique du Nord);
 - Elisabeth K. Pognon, Présidente de la Cour constitutionnelle du Bénin (Afrique de l'Ouest), et
 - Miguel Trovoada, ancien Président de Sao Tomé et Principe (Afrique centrale).
3. **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en place rapide du Groupe des Sages, y compris la finalisation des modalités de fonctionnement du Groupe et l'élaboration d'un programme de travail.